

MODÈLE DE PLAN DE FINANCEMENT

Besoins	Montant	N + 1	N + 2	Ressources	Montant	N + 1	N + 2
Investissements				Fonds propre			
Besoin en fonds de roulement				Subvention d'équipement			
Remboursements d'emprunts (capital)				Emprunts			
				Capacité d'autofinancement			
Solde annuel							
Solde total							

LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Il s'agit des besoins à financer hors investissements :

- stocks de marchandises ou de matières premières
- ce que les tiers vous doivent sans l'avoir encore payé (les créances)
- auxquels il faut retrancher ce que vous devez sans l'avoir encore payé (les dettes à court terme).

En effet, le délai de paiement de vos créanciers ou apporteurs de subventions (quelques semaines ou quelques mois) ne suspend pas les règlements auxquels votre association doit faire face: vous avez donc un besoin de financement correspondant à ce délai.

En revanche, le délai de paiement dont dispose votre association à l'égard de ses fournisseurs ou des organismes sociaux crée une ressource de financement correspondant à ce délai.

Le besoin en fonds de roulement correspond donc à la formule suivante :

Besoin en fonds de roulement = stocks + créances court terme – dettes court terme

REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS

Un emprunt entraîne des mensualités de remboursement qui comprennent une part de remboursement de capital et une part d'intérêts.

La part de paiement des intérêts est prise en compte dans le budget prévisionnel (compte 66 – Charges financières).

En revanche, la part de capital remboursée n'est pas une charge de l'exercice mais vous devez en tenir compte dans les besoins puisqu'il vous faudra sortir cet argent.

FONDS PROPRES

Il s'agit des fonds associatifs (fonds associatifs, apports avec ou sans droit de reprise, legs et donations...) et des réserves. Attention, les « Fonds dédiés » (compte 19) ne doivent pas être pris en compte, sauf s'ils concernent des besoins qui figurent dans le même plan de financement. Comme leur nom l'indique, l'usage de ces fonds est réservé à des activités précises mentionnées au moment de leur apport et dont l'utilisation n'est pas encore complète.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Votre capacité d'autofinancement ne se limite pas au résultat du budget (ou compte de résultat).

En effet, votre compte de résultat enregistre deux types de mouvements financièrement distincts :

- d'une part, des entrées et des sorties qui correspondent à de réels mouvements financiers de l'exercice (achats de fournitures, loyers, assurance, transport, salaires, cotisations, ventes...);
- d'autre part, des charges et des produits qui ne représentent pas des mouvements financiers réels de l'exercice mais la part affectée à l'exercice d'opérations lissées sur plusieurs années (amortissements, quote-part de subvention...).

La capacité d'autofinancement correspond au résultat des mouvements financiers réels, avant affectation de ces dernières charges et produits. Il faut donc ajouter au résultat les charges (dotations aux amortissements et aux provisions) qui ne correspondent pas à des mouvements financiers réels de l'exercice et retrancher les produits (quote-part de subventions d'investissement) de même nature.

La capacité d'autofinancement correspond donc à la formule suivante :

Capacité d'autofinancement = Résultat + dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice – quote-part de subventions d'investissement de l'exercice